

— K.F. —  
R U N D I  
R U D A  
R U H E N G E R I  
T E R R I T O I R E  
P r e s t a t i o n S e r m e n t  
K A G A B A F é l i x .

Ruhengeri le 10 septembre 1957

Nº 2.736/P.I. 2/01



A Monsieur le Directeur Provincial du Service  
du Personnel

à

U S U M B U R A .

sous-couvert de Monsieur le Résident du Ruanda  
à KIGALI:-

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre lettre n°13/2922 du 14 août  
1957, J'ai l'honneur de vous faire parvenir l'acte de  
prestation de serment de l'Assistant Agricole de 1ère  
classe à titre provisoire KAGABA Félix.

Pour L'Administrateur de Territoire, en route  
L'Administrateur Territorial Assistant Principal,

JOOSTEN A.

*ju*

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

ACTE DE PRESTATION DE SERMENT.-

L'an mil neuf cent cinquante sept, le dixième jour du mois de septembre, a comparu devant Nous, JOOSTEN Arnold, Administrateur Territorial Assistant Principal, le sieur KAGABA Felix, né en 1934, fils de Murindangabo (dcd) et de Nyiramatama (dcd), originaire de Rubengera, chefferie Bwishaza, Territoire Kibuye, muhutu, famille des abanyiginya, qui prête le serment suivant:

"Je jure fidélité au Roi et obéissance aux lois du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi,,.

Le Comparant.-  
KAGABA. Félix.-

Le Fonctionnaire qui a reçu le serment.-  
L'Administrateur Territorial Assistant principal.-

JOOSTEN.A.-



- .NG.J.-  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 10 septembre 1957.-

N°2.730/A.I.6/03/03

OBJET:

Commission foncière.  
Réponse au n°498/C.S.P. du  
28 mai 1957.

Copie pour information à Monsieur le Commissaire Provincial, Résident du Ruanda, suite à sa lettre n°5.059/TF du 27 août 1957.

POUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE EMPECHE,  
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL,  
A. JOOSTEN.-

A Monsieur le Conseiller du Mwami  
à

NYANZA (Ruanda).  
=====

s/couvert de Monsieur le Commissaire Provincial  
Résident du Ruanda à KIGALI.-

Monsieur le Conseiller,

En réponse à votre lettre rappelée en marge,  
j'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce couvert  
mes avis et considérations relatives au rapport de  
la Commission foncière du Pays.

POUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE EMPECHE  
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL,  
A. JOOSTEN.-

- .NG.J.-  
TERRITOIRI DU RUANDA-URUNDI  
RÉSIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRI DE RUHENGIRI

Ruhengeri, le 10 septembre 1957.-

N°2.730/A.I.6/03/03

OBJET:  
Commission foncière.  
Réponse au n°498/C.S.P. du  
28 mai 1957.

Copie pour information à Monsieur le Commissaire Provincial, Résident du Ruanda, suite à sa lettre n°5.059/TP du 27 août 1957.

POUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRI IMPICHI,  
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL,  
A. JOOSTIN.-

A Monsieur le Conseiller du Mwami  
à

NYANZA (Ruanda).  
=====

s/couvert de Monsieur le Commissaire Provincial  
Résident du Ruanda à KIGALI.-

Monsieur le Conseiller,

In réponse à votre lettre rappelée en marge,  
j'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce couvert  
mes avis et considérations relatives au rapport de  
la Commission foncière du Pays.

POUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRI IMPICHI  
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL,  
A. JOOSTIN.-

-A.R.-

Ruhengeri, le 10/9/57

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

N ° 2732/Just 7

A MONSIEUR LE SURSTITUT DU PROCUREUR DU ROI

à

K I G A L I .

Monsieur le Substitut,

Comme suite à votre lettre N° 6188/RMP 10435/D du 24/8/57

j'ai l'honneur de vous référer à ma lettre N° 2238/Just 7 du 12/8/57

L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE

BENOIT.L.